

**COMMUNE
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX
(Vendée)**

2026-03-02

**EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars,
le Conseil Municipal de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HENRIET Christian, Maire.

Étaient présents : Mesdames LEGER Marielle, RAVARD Alexandra, CHOYEAU Françoise, REY Pascale, HAY Virginie, GUILLON Cathy, CHABIRAND Fanny, Messieurs HENRIET Christian, GABORIAU Sébastien, PHELIPEAU Grégoire, CHARNOLÉ David, GUILMINEAU Christian, GUIGNARD Florent, GRAULIER Laurent, BARDE Mickaël

Secrétaire de séance : Monsieur PHELIPEAU Grégoire
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Vote : 15 pour

OBJET : Détermination du nombre d'adjoints à élire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE la création de 3 postes d'adjoints au maire.

FAIT ET DELIBERE en mairie, les, jour, mois et an susdits

Le Maire,
Christian HENRIET

